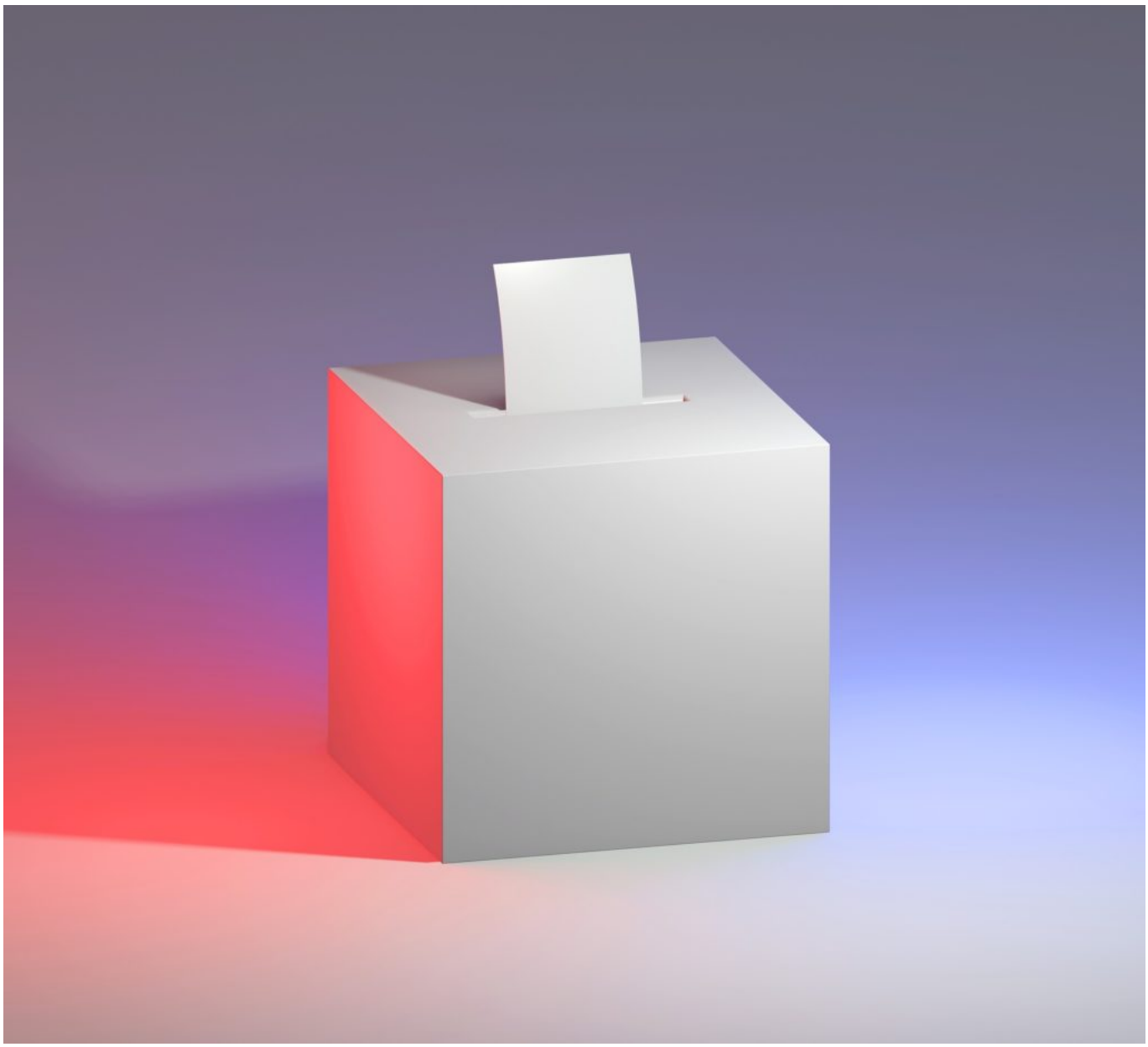
Ecrit par Echo du Mardi le 28 février 2022

Présidentielle : derniers jours pour s’inscrire sur les listes électorales



En 2017, l’abstention lors de la présidentielle s’est élevée à 22,23 % le 23 avril (premier tour) et à 25,44 % le 7 mai (second tour), soit plus d’un électeur français sur quatre.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 28 février 2022

Pour pouvoir voter en vue des prochaines élections présidentielles les 10 et 24 avril prochains, l'inscription sur la liste électorale de votre commune est obligatoire. Vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales et jusqu'au 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. En cas d'absence, vous pouvez donner procuration. Cliquez ici.

Pour les élections législatives, la date limite d'inscription est fixée au mercredi 4 mai 2022 en ligne et au vendredi 6 mai 2022 en mairie.

Lire aussi : Les maires de Vaucluse se répartissent les parrainages

L.M.